

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9612 / 101165
FKG Dentaire SA, 2302 La Chaux-de-Fonds
ateliers CNC: rue de la Chapelle 1a, rue de l'Hôtel de Ville 21a, rue du Crêt 7
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H
03.09.2004–02.09.2007 (Modification)
- 07-9617 / 102003
Jean-Pierre Clément & Cie SA, 2720 Tramelan
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9628 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)
- 07-9631 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des fromages mi-dur – M.Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9634 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: moulage et cariste
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9635 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication du beurre industriel – M. Félix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9636 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
logistique – M.Ruch
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9638 / 100535
Pasta Gala Division de Coop, Bâle, 1110 Morges
conditionnement des pâtes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-9641 / 110891
Mecatyp SA, 1647 Corbières
Production: décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8846 / 110779
Teksa SA, 1084 Carrouge VD
travaux d'adaptation / implémentation des émetteurs UMTS pour les opérateurs
Orange, Sunrise et Télé 2
Concerne les cantons: VS, VD, GE, FR, NE, JU et BE (région francophone)
besoins spéciaux de consommation
6 H
30.07.2006–29.07.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9633 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: pasteurisation et fabrication – M. Félix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
05.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9639 / 100535
Pasta Gala Division de Coop, Bâle, 1110 Morges
fabrication des pâtes, préparation des œufs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 07-9630 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
maintenance technique sur les installations de l'entreprise Firmenich SA,
1217 Meyrin
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 9 et 20a LTr)

- 07-9632 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des Gruyères – M. Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9637 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
laiterie (réception du lait et concentrateur) – M. Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 07-9618 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
transport des aimants cryodipoles sur le site LHC du CERN
besoins spéciaux de consommation
55 H
01.03.2007–31.12.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9517 / 101497
LN Industries SA, 1219 Châtelaine
ateliers de décolletage, de transfert et CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H, 3 F
11.02.2007–10.02.2010 (Renouvellement)
- 07-9518 / 100326
ATI Stellram SA, 1196 Gland
rectification des plaquettes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
28.03.2007–27.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9523 / 102117
MEGANET VENTIL, Sàrl, 1202 Genève
nettoyage industriel de ventilation pour restaurants établis sur les cantons
de Genève et de Vaud
besoins spéciaux de consommation
2 H
10.03.2007–09.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9524 / 100923
Alpwater SA Usine de Saxon, 1907 Saxon
soufflage de bouteilles «Preform PET» selon demandes saisonnières
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
04.03.2007–03.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 07-9510 / 100606
Heraeus Materials SA – Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 1 F
19.02.2007–18.02.2008 (Renouvellement)

- 07-9522 / 110589
DemoSCOPE Research and Marketing, 1204 Genève
laboratoire téléphonique. Mandat relatif à «Analyse des médias Suisse MACH
BASIC»
besoins spéciaux de consommation
4 H, 4 F
01.04.2007–31.03.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l’art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 février 2007

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail